
LES
BEAUX-ARTS
DE
GARCHES

Pour sa 65ème édition le salon des Beaux-arts de Garches mettra en avant une centaine d'artistes contemporains au travers d'une sélection dynamique et contemporaine en peinture, sculpture, gravure, photographie, papier, dessin et installations.

Aucun thème n'est imposé et les artistes seront cette année encore, choisis sur des critères de qualité du travail mais aussi d'imagination, de sincérité, et de pertinence de la démarche artistique...

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Chaque artiste devra être présent au moment du dépôt des œuvres et du décrochage, nous n'acceptons plus de réceptionner ou de renvoyer une œuvre par voie postale.
- Au moment du dépôt, il vous sera demandé de vous inscrire sur un créneau de permanence entre le vendredi 3 octobre et le samedi 18 octobre.

Cette participation n'est pas optionnelle. La bonne marche du salon et sa visibilité dépendent de chacun des artistes qui le représentent, tant par la qualité des œuvres proposées que par l'accueil du public et la médiation réalisée par les participants.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre engagement !

LES
BEAUX-ARTS
DE
GARCHES

LES DATES A RETENIR

Exposition :

Du vendredi 3 octobre 2025 au dimanche 19 octobre 2025

Dépôt des œuvres :

Lundi 29 septembre 2025 de 9h30 à 17h30
A l'Hôtel de ville 2, rue Claude Liard 92380 Garches.

Parking en sous-sol pour le dépôt des œuvres et possibilité d'entrer en voiture dans le parc de la mairie pour les sculptures.

Vernissage et remise des prix :

Le vendredi 3 octobre 2025 à 18h30

Retrait des œuvres :

Dimanche 19 octobre de 18h à 20h et le lundi 20 octobre de 9h à 12h.

LES
BEAUX-ARTS
DE
GARCHES

Règlement Général

Art 1 - Inscription

Le dossier de candidature est envoyé par mail et également accessible sur le site du salon.

Le dossier est à compléter en ligne accompagné des fichiers demandés, photo des œuvres proposées, CV et démarche artistique.

Les images étant visionnées sur écran lors de la sélection, seules les photos de bonne qualité seront prises en considération.

En parallèle à votre inscription en ligne, nous vous demandons d'adresser à la trésorière du salon, Valérie Crépin-Sautrec, 14 rue de la Fontaine Henri IV, 92370 Chaville :

- **Un chèque établi à l'ordre des Beaux-Arts de Garches de :**
 - . 60 € correspondant à 20 € d'adhésion et 40€ de droit d'accrochage**ou**
 - . 40 € si vous avez - de 30 ans : 20 € d'adhésion et 20 € de droits d'accrochage.

Le montant est indépendant du nombre d'œuvres retenues (1 ou 2) et de leur taille.

- **Le coupon-réponse complété qui vous engage en tant qu'artiste et vaut pour acceptation de notre règlement.**

La réception de ce courrier validera votre dossier de candidature, le chèque vous sera restitué si vous n'êtes pas sélectionné(e).

Art 2 – Modalités de participation : Chaque artiste participant proposera **deux œuvres** :

Œuvres murales : Largeur maximum 100 cm

Au dos de l'œuvre devront figurer : Titre de l'œuvre - Nom de l'artiste - Mention Haut/Bas.

Les œuvres auront une présentation soignée et seront dotées d'un système d'accrochage fiable.

Les œuvres présentées sous verre seront encadrées (pincées refusées).

Les œuvres hors format ou sans système d'accrochage adapté seront refusées le jour du dépôt.

Sculptures :

Le salon ne fournira pas de socle. Les artistes apporteront leur propre socle de couleur blanche, adapté, identifiable (Nom / Prénom lisible sous le socle). Les sculptures seront parfaitement stables sur leur socle.

En l'absence de socle, l'œuvre sera refusée.

LES
BEAUX-ARTS
DE
GARCHES

Sélection des œuvres :

La sélection détermine la cohérence et la qualité du salon, dans le but de valoriser le travail de chacun des artistes sélectionnés. Cette sélection est réalisée par un jury composé d'artistes et de professionnels du monde de l'art, renouvelé chaque année, et ses décisions sont sans appel.

Les réponses seront notifiées par mail au plus tard le **30 avril 2025**.

Petits formats :

Vous êtes invité(e)s à apporter le jour du dépôt, 1 ou 2 œuvres supplémentaires vendues au prix unique de **150 euros** pour les œuvres 2D (dessins, peintures, gravures...) et **de 250 euros** pour les sculptures.

Œuvres 2D : dimension unique 20x20 cm - pas de cadre, pas de sous-verre (œuvre sur toile ou sur papier éventuellement contrecollée sur carton plume)

Titre et nom de l'artiste au dos de l'œuvre.

L'accrochage se fera au moyen de Patafix il est donc conseillé de ne soumettre que des œuvres légères et peu fragiles.

Œuvres 3D : dimension maximum 20x20x20 cm

Titre et nom de l'artiste sous la sculpture.

Art 3 – Organisation

Ventes :

Pendant la durée du salon, les ventes s'effectueront par l'intermédiaire de l'association Les Beaux-arts de Garches. Chaque exposant s'engage à faire un don à l'association de 15% du prix de vente, pour toute œuvre dont la vente est réalisée pendant la durée du salon ou ultérieurement si cette vente a été rendue possible grâce à la présentation de l'œuvre au salon.

Assurance :

L'assurance des œuvres n'est pas comprise dans les droits d'accrochage. Le salon décline toute responsabilité en cas de dommage, perte ou vol des œuvres depuis le jour du dépôt jusqu'au décrochage. Chaque artiste devra donc contracter toute assurance qui lui semble nécessaire.

LES
BEAUX-ARTS
DE
GARCHES

Communication/visibilité :

Le salon des Beaux-arts de Garches offre une belle visibilité à ses participants sur son site et via les réseaux Facebook et Instagram.

Une pleine page dans le magazine partenaire *Artension* promeut également l'évènement et bien sûr la communication réalisée par les artistes sélectionnés eux-mêmes est primordiale.

Prix décernés :

Un jury composé des représentants de la municipalité, des partenaires donateurs, de l'invité d'honneur, d'artistes et de professionnels du monde de l'art, décernera les prix suivants :

1er prix des Beaux-Arts de Garches : 600€

2ème prix des Beaux-Arts de Garches : 400€

Prix de la ville : achat d'une œuvre par la mairie de Garches

Prix du Lions Club : 300€

Prix Géant Des Beaux-Arts : 200€

Prix Art-Papier : Dotation en papier d'art Hahnemühle

Prix des Ateliers Moret : Un nombre de tirages ou un aciérage de plaque

Permanences :

Afin d'assurer l'accueil des visiteurs et la visibilité du salon, il sera demandé à chaque artiste lors du dépôt des œuvres, de s'inscrire pour effectuer une permanence d'accueil du public de 3h.

Cette présence sur le salon est indispensable. Merci de ne candidater que si vous êtes certain de pouvoir vous rendre disponible. Aucune dérogation ne sera faite.

(Conformément à la loi en vigueur, les artistes sont tenus d'être en règle avec les administrations fiscales et sociales)

Contact :

lesbeauxartsdegarches@gmail.com

LES
BEAUX-ARTS
DE
GARCHES

Coupon à envoyer à **Valérie CRÉPIN-SAUTREC**
14 rue de la Fontaine Henri IV - 92370 CHAVILLE

complété et accompagné d'un chèque de règlement des droits et frais d'inscription de 60 € ou 40 € (- de 30 ans) à l'ordre des Beaux-Arts de Garches.

La réception de ce courrier validera votre dossier de candidature, le chèque vous sera restitué si vous n'êtes pas sélectionné(e).

Je, soussigné(e)

Atteste avoir pris connaissance du règlement du salon des Beaux-Arts de Garches.

J'autorise la diffusion de mes coordonnées (mail/site/instagram) sur le site et sur le catalogue du salon.

J'ai bien noté que je m'engage à effectuer au moins une permanence sur le salon entre le vendredi 3 octobre et le dimanche 19 octobre 2025.
(horaires des permanences : 9h-12h / 13h-15h30 / 15h30-18h)

Fait à le

Signature :